



Olten, le 14 novembre 2018

Communiqué aux médias

Bio Suisse cherche des alternatives pour lutter contre le virus de Gumboro

Les délégués de Bio Suisse se sont prononcés aujourd'hui pour l'utilisation limitée dans le temps jusqu'à fin 2019 du vaccin Vaxxitek. Ce vaccin génétiquement modifié lutte contre la très grave maladie de Gumboro qui touche mortellement les poulets à l'engraissement. Cette période doit être utilisée pour trouver des alternatives.

Les délégués de Bio Suisse ont accepté par 49 voix contre 34 et 10 abstentions l'autorisation provisoire du vaccin génétiquement modifié Vaxxitek. Un groupe de travail comprenant des représentants de la branche, de la science et de Bio Suisse devra en même temps trouver des alternatives à l'utilisation de ce vaccin génétiquement modifié. Il y a p. ex. l'amélioration de l'utilisation de médecines alternatives comme l'homéopathie ou la modification des directives concernant les conditions d'élevage.

Toujours sans OGM

Bio Suisse doit en outre proposer à la Confédération une modification de l'Ordonnance bio: Les poulets à l'engraissement ne devraient pas aller au pâturage dès l'âge de 21 jours. L'élevage des volailles d'engraissement pourrait ainsi tenir compte du risque d'infection au pâturage. Les directives doivent être modifiées de manière à ce que l'immunité naturelle contre le virus de Gumboro puisse se développer dans le poulailler au-delà de l'âge de 21 jours sans devoir aller au pâturage afin de rendre inutiles les vaccinations. Les délégués étaient par contre tous d'accord sur le fait que l'exclusion des manipulations génétiques doit continuer d'être une de nos règles de base qui doit être respectée.

Le Comité de Bio Suisse avait décidé en été 2017 d'autoriser le vaccin génétiquement modifié Vaxxitek provisoirement jusqu'en 2019. Dans cette situation d'urgence, c'est le bien-être animal qui a pesé plus lourd dans la décision. Ce vaccin est en fait autorisé par l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique, mais le Cahier des charges de Bio Suisse l'interdisait en principe depuis 2014. Le Comité a dû prendre cette décision extrêmement rapidement parce que des centaines de poulets bio mouraient chaque jour. C'est pour cela qu'il s'est décidé en faveur du bien-être et de la vie des animaux. D'autres mesures comme p. ex. une modification des directives avec un accès plus tardif au pâturage ne pouvait pas être réalisées assez rapidement.

Budget 2019 adopté

Les délégués ont en outre adopté le budget 2019, qui doit selon les prévisions être équilibré et atteindre un volume de près de 16 millions de francs.

Contact

Ania Biasio, Responsable du service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, ania.biasio@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 6'423 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 923 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch